

**PROCES VERBAL**  
***Conseil municipal du 25 mars 2019***

Le vingt-cinq mars deux mil dix-neuf à 20 heures s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

**Etaient présents** (par ordre alphabétique) : Nadège BALLEFIN, Maryse BILLET, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Maria-Elisabete BOURDALE, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Olivier COTTAZ, René DESCHAMPS, Maria FAVIER, Jean GAILLARD, Danielle GARCIA, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD, Alain MARTIN, Olga MARTINEZ, Sylvie MELIN, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Marc PETIT, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Benoît STOCARD et Jean-Pierre TROLLIET,

**Etaient absents ayant donné pouvoir** : Patrick CANET à Gérard GUICHERD, Gilles CORTEY à Sylvie MELIN (*arrivé pour le vote de la délibération n°2019-3-4*), Christel GALLIANO à Olga MARTINEZ, Josiane GIPPET à Simone SALAS, Christian LEPREVOST à Maria-Elisabete BOURDALE et Alain SOCIE à Maurice NICOLAS.

**Etait absent et excusé** : Eric ROUX

**Etaient absents** : Catherine BIARD, Nadine CHAVANT, Denise CORTEY, Guillaume FAVIER, Philippe GAGNEUX, Youri GARCIA, Marie-Catherine LAMIRAL, Gilbert MERGOUD, Rachel PEREIRA, Marlène PERRIER et Chantal REY.

Date de convocation : lundi 18 mars 2019.

Les conseillers présents, soit 26 à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 44. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à savoir Nicole SITRUK et René DESCHAMPS. Ces derniers acceptent.

**ORDRE DU JOUR**

**APPROBATIONS :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 février 2019,
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 25 mars 2019.

**DELIBERATIONS :**

**I. REGLEMENTAIRE**

**2019-3-1 Remise en navigabilité du Haut-Rhône à des fins touristiques – Avis de la commune sur le projet**

**II. FINANCES**

**2019-3-2 BUDGET ANNEXE – BOULODROME – M4 – ASSUJETTI A TVA (annexe 2)**

- a) Approbation du compte de gestion 2018
- b) Vote du compte administratif 2018
- c) Affectation des résultats de l'exercice 2018
- d) Vote du budget primitif 2019

**2019-3-3 BUDGET ANNEXE – CAMPING – M4- ASSUJETTI A TVA (annexe 3)**

- a) Approbation du compte de gestion 2018
- b) Vote du compte administratif 2018
- c) Affectation des résultats de l'exercice 2018
- d) Vote du budget primitif 2019

**2019-3-4 BUDGET GÉNÉRAL - LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN M14 – NON ASSUJETTI A TVA – TTC  
(annexe 4)**

- a) Approbation du compte de gestion 2018
  - b) Vote du compte administratif 2018
  - c) Affectation des résultats de l'exercice 2018
  - d) Vote du budget primitif 2019
  - e) Vote des taux d'imposition 2019
  - f) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du Boulodrome
  - g) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du Camping
- 2019-3-5 Attribution de subvention au CSJB**

**III. PERSONNEL****2019-3-6 Attribution de subvention pour le départ en retraite d'un agent****2019-3-7 Convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur avec le Centre de gestion de l'Isère****IV. SERVICE PUBLIC****2019-3-8 Camping – modification du règlement intérieur****V. QUESTIONS DIVERSES****INFORMATIONS****APPROBATIONS :****Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2019**

VOTE		
<b>POUR : 31</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. : 1</b> -Alain MARTIN

**Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 25 mars 2019**

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

**DELIBERATIONS****I. REGLEMENTAIRE****2019-3-1 Remise en navigabilité du Haut-Rhône à des fins touristiques – Avis de la commune sur le projet**

La compagnie nationale du Rhône a déposé le 11 juillet 2016, un dossier d'autorisation d'exécution de travaux dans l'aménagement de Bregnier-Cordon sur la commune de Bregnier-Cordon, en application de l'article R521-40 du code de l'énergie auprès de la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL), service eau, hydroélectricité et nature.

Ce dossier a fait l'objet de deux demandes de compléments les 17 juillet 2017 et le 3 mai 2018. Le dossier complété et transmis le 26 octobre 2018 a été jugé complet et régulier.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, la DREAL sollicite l'avis du conseil municipal par courrier reçu en mairie le 1<sup>er</sup> février 2019. La commune dispose d'un délai de deux mois à réception du présent courrier pour faire connaître ses observations. Passé ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Le projet inscrit au schéma directeur de 2003, annexé au cahier des charges de la concession de la CNR, vise à favoriser le développement touristique et socio-économique des territoires traversés. Il permet la finalisation de la remise en navigabilité du Haut-Rhône entre Seyssel et Sault Brenaz.

Une présentation du projet est annexée à la présente note (**annexe 1**).

Le Maire propose de donner un avis favorable au projet de remise en navigabilité.

Il convient de donner un avis sur ce projet ;

VOTE		
<b>POUR : 29</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b> -Joël BORDEL -Maria FAVIER -Marc PETIT

*Une présentation a été faite par Messieurs COULON et PELLET de la CNR.*

## **II.FINANCES**

### **2019-3-2 BUDGET ANNEXE – BOULODROME – M4 – ASSUJETTI A TVA (annexe 2)**

#### **a)Approbation du compte de gestion 2018**

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 – Budget annexe Boulodrome – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation comparable à celle du compte administratif.

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

#### **b)Vote du compte administratif 2018**

Il se présente comme suit :

	Fonctionnement HT		Investissement HT		Ensemble HT	
	Charges ou déficit	Produits ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	8 412,08 €	12 168,00 €	8 568,00 €	8 412,00 €	16 980,08 €	20 580,00 €
Résultats de l'exercice		3 755,92 €	- 156,00 €		- 156,00 €	3 599,92 €
Résultats antérieurs reportés		6 203,32 €		1 655,71 €	- €	7 859,03 €
Résultats cumulés		9 959,24 €		1 499,71 €	- €	11 458,95 €
Restes à réaliser		- €		- €	- €	- €
<b>RESULTATS définitifs de clôture</b>		<b>9 959,24 €</b>		<b>1 499,71 €</b>	<b>- €</b>	<b>11 458,95 €</b>

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de donner un avis sur cette proposition

VOTE		
<b>POUR : 31</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

*Sortie du Maire. Le Maire ne prend pas part au vote.*

### **c) Affectation des résultats de l'exercice 2018**

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2018 d'un montant de 9 959,24 €

- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 9 959,24€

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

### **d) Vote du budget primitif 2019**

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2019 - Budget annexe-Boulodrome - dont la balance générale s'établit comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 210,00 €	38 210,00 €
Investissement	38 000,00 €	38 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>76 210,00 €</b>	<b>76 210,00 €</b>

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

## **2019-3-3 BUDGET ANNEXE – CAMPING – M4- ASSUJETTI A TVA (annexe 3)**

### **a) Approbation du compte de gestion 2018**

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 – Budget annexe Camping – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation comparable à celle du compte administratif.

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

**b)Vote du compte administratif 2018**

Il se présente comme suit :

	Fonctionnement HT		Investissement HT		Ensemble HT	
	Charges ou déficit	Produits ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Opérations de l'exercice</b>	92 971,91 €	95 476,56 €	11 830,00 €	14 168,00 €	104 801,91 €	109 644,56 €
<b>Résultats de l'exercice</b>		2 504,65 €		2 338,00 €	- €	4 842,65 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>		14 107,07 €		1 328,00 €	- €	15 435,07 €
<b>Résultats cumulés</b>		16 611,72 €		3 666,00 €	- €	20 277,72 €
<b>Restes à réaliser</b>		- €		- €	- €	- €
<b>RESULTATS définitifs de clôture</b>		16 611,72 €		3 666,00 €	- €	20 277,72 €

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 31</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

*Sortie du Maire. Le Maire ne prend pas part au vote*

**c)Affectation des résultats de l'exercice 2018**

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2018 d'un montant de 16 611,72 €

- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 16 611,72 €

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

**d)Vote du budget primitif 2019**

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2019 – Budget annexe Camping – dont la balance générale s'établit comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	107 810,00 €	107 810,00 €
<b>Investissement</b>	18 300,00 €	18 300,00 €
<b>TOTAL HT</b>	126 110,00 €	126 110,00 €

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

*Arrivée de Gilles CORTEY*

## 2019-3-4 BUDGET GÉNÉRAL - LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN M14 – NON ASSUJETTI A TVA – TTC (annexe 4)

### a) Approbation du compte de gestion 2018

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 – Budget Général – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation comparable à celle du compte administratif.

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

### b) Vote du compte administratif 2018

Il se présente comme suit :

	Fonctionnement TTC		Investissement TTC		Ensemble TTC	
	Charges ou déficit	Produits ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Opérations de l'exercice</b>	4 924 785,01 €	6 428 685,10 €	3 601 708,61 €	3 179 119,72 €	8 526 493,62 €	9 607 804,82 €
<b>Résultats de l'exercice</b>		1 503 900,09 €		- 422 588,89 €	- €	1 081 311,20 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>		- €		2 018 991,92 €	- €	2 018 991,92 €
<b>Résultats cumulés</b>		<b>1 503 900,09 €</b>		<b>1 596 403,03 €</b>	- €	3 100 303,12 €
<b>Restes à réaliser</b>		- €		1 342 170,81 €	- €	1 342 170,81 €
<b>RESULTATS définitifs de clôture</b>		1 503 900,09 €		2 938 573,84 €	- €	4 442 473,93 €

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 31</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

*Sortie du Maire. Le Maire ne prend pas part au vote.*

*Gérard GUICHERD explique que l'augmentation des charges est notamment liée au retour de la compétence éclairage public à la commune, à la modernisation des services, aux contrats de maintenance, aux contraintes réglementaires, à la sécurité au travail, aux actions de redynamisation du commerce, à l'augmentation des coûts énergétiques, à l'entretien du patrimoine (réseau éclairage public, eaux pluviales...). A l'augmentation des charges du personnel (revalorisation du point indiciaire, revalorisation de carrière, période de tuilage), aux frais liés aux contentieux d'urbanisme, au rattachement plus stricte des charges.*

*S'agissant des charges à caractères générales, les hausses les plus importantes sont liées à l'éclairage public, au chauffage urbain, à l'achat de vêtements de travail (sécurité au travail), aux fournitures scolaires...*

*Services extérieurs : la hausse est liée :*

- A l'entretien des terrains : externalisation de la tonte,*
- A l'entretien réseaux : travaux de curage,*
- A l'entretien et la réparation de bien mobilier : radar pédagogique, maintenance SEDI...*

- Aux contrats de maintenance : contrôle des poteaux incendie, éclairage public, contrat chaudière, informatique.
- Au versement aux organismes de formation.

Autres services extérieurs : ils comprennent notamment les frais d'actes et de contentieux, le projet de jumelage, les fêtes et cérémonies (inauguration aire de sport et loisirs), les frais de publicité (film sur la commune), la redynamisation des commerces.

L'augmentation des charges de personnel est liée à la revalorisation point indiciaire, au remplacement des agents absents.

Les charges de gestion courante :

- Elles ont diminué suite au transfert de la Gemapi à la CCBD
- Elles ont augmenté pour le transport de personnes

Charges financières : Elles sont en baisse de 9.5 %.

Charges exceptionnelles : Elles comprennent le règlement d'un contentieux : 6 500 €.

Les atténuations de charge correspondent à des cessions immobilières.

Monsieur le Maire dit que des actions vont être menées pour faire des économies d'énergie. Il y a de « bonnes dépenses » celles pour moderniser et améliorer la qualité du service.

Le coût de maintenance informatique était précédemment bas. Il y a un gros travail de mise aux normes du matériel et des équipements de protection pour la sécurité aux travail.

Il dit qu'il y a eu également des dépenses pour la redynamisation du commerce.

### **c) Affectation des résultats de l'exercice 2018**

Le résultat de fonctionnement 2018 du budget général pour affectation s'élève à 1 503 900,09 €. L'Adjoint aux Finances propose d'affecter ce résultat d'exploitation

- au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 503 900,09 €

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

### **d) Vote du budget primitif 2019**

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2019 dont la balance générale s'établit comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	5 749 000,00 €	5 749 000,00 €
<b>Investissement</b>	7 212 517,12 €	7 212 517,12 €
<b>TOTAL TTC</b>	12 961 517,12 €	12 961 517,12 €

Il convient de donner un avis sur cette proposition

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

**e)Vote des taux d'imposition 2019**

L'Adjoint aux Finances propose de fixer pour 2019 les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	7,92%
Taxe foncière bâti	16,73%
Taxe foncière non bâti	46,07%

Les taux sont identiques à ceux de l'année 2018.

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR :32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

**f)Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du Boulodrome**

Pour équilibrer le budget annexe du Boulodrome de l'exercice 2019, l'Adjoint aux Finances propose de procéder au versement au budget annexe de la subvention de fonctionnement inscrite au budget général d'un montant de 16 000€.

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

**g)Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du Camping**

Pour équilibrer le budget annexe du camping de l'exercice 2019, l'Adjoint aux Finances propose de procéder au versement au budget annexe de la subvention de fonctionnement inscrite au budget général d'un montant de 19 000€.

Il convient de donner un avis sur cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

*Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Gérard GUICHERD, à Béatrice BAVU en charge du service finances, à Nathalie BALME, la DGS et aux élus notamment à l'exécutif pour l'excellent travail réalisé.*

**2019-3-5 Attribution de subvention au CSJB**

La Commune s'est engagée à reverser au Centre Socioculturel Jean Bedet, les subventions C.A.F. (Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse). Le Maire propose de verser la subvention suivante :

	Montants votés en 2018	Déjà versé en 2019	Propositions 2019
jeunesse (année en cours)	96 000 €	Premier versement : 22 500 €	Deuxième versement : 22 500 €

Ce crédit sera reporté au budget primitif 2019.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à reverser ces subventions.

VOTE
------



<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>
------------------	-----------------	----------------

### **III. PERSONNEL**

#### **2019-3-6 Attribution de subvention pour le départ en retraite d'un agent**

L'Adjoint aux Finances propose d'attribuer une somme de 250 € lors du départ en retraite d'un agent qui sera versée soit :

- Sous la forme d'un bon d'achat,
- Par versement sur le compte bancaire de l'intéressé.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

#### **2019-3-7 Convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur avec le Centre de gestion de l'Isère**

Face au renouvellement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de l'emploi dans les collectivités. Cette politique permet également de lutter contre les inégalités et la précarité pour les agents en place.

La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille en les aidant à faire face à des situations difficiles en cas de maladies, d'accidents de la vie ou des situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire soit agir directement, soit faire appel aux services du Centre de gestion.

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.

Le décret d'application du 8 novembre 2011 de la loi du 2 février 2007 permet aux collectivités locales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. C'est un levier afin de doter les agents territoriaux d'une couverture prévoyance, dont la majorité reste dépourvue, et de favoriser leur accès à la santé. Le nouveau contrat cadre imposera donc une participation financière de l'employeur (les modalités de la participation seront librement déterminées par la collectivité).

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 9,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

**Vu** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

**Vu** le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour :

- Charger le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette dernière.

Ces contrats couvriront les domaines de la complémentaire santé et de la garantie maintien de salaire.

Les agents de la commune peuvent adhérer à tout ou partie des lots auxquels a adhéré la commune.

Durée du contrat : 6 ans, à effet du 1er janvier 2020. Prorogation possible pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

-Autoriser le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

*Myriam BOITEUX demande s'il n'y a que le centre de gestion qui propose cela.*

*Monsieur le Maire répond positivement. Il dit que la commune a intérêt à se regrouper pour la compétence technique et l'effet de masse.*

#### **IV. SERVICE PUBLIC**

##### **2019-3-8 Camping – modification du règlement intérieur**

Afin d'adapter les horaires d'ouverture à la fréquentation et d'améliorer la qualité d'accueil du Camping Municipal, les horaires d'ouverture du bureau d'accueil suivants sont proposés :

-En basse saison : ouverture de 9h à 10h et de 16h à 19h

-En haute saison : ouverture de 9h à 11h et de 16h à 20h

L'article IV du règlement intérieur doit donc être modifié.

Le Maire propose de valider le règlement intérieur joint en annexe (**annexe n°5**)

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 0</b>

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

*Aurore GUICHERD demande le compte rendu de la première réunion du CME.*

*Maria FAVIER dit qu'ils ont accueilli les conseillers. Ils ont lu et abordé les thèmes du livret. Les idées des enfants ont été recueillies. Les enfants souhaitent s'investir dans l'environnement et la solidarité. Les élus leur ont proposé un travail avec Lo Parvi. L'association peut travailler avec les enfants en mettant en avant le zéro phyto et imaginer un parcours botanique. Les enfants souhaitent participer à la distribution des colis aux anciens. Le comité des sages va être invité le 7 avril, lors de la prochaine réunion du CME. L'objectif est d'apprendre à se connaître et voir comment ils peuvent travailler ensemble.*

## **INFORMATIONS**

Gilles CORTEY fait le point sur les travaux :

- La clôture de l'orangerie est posée. La réception de celle-ci est prévue le lendemain.
- Le prochain aménagement qui sera engagé est l'aménagement de l'ancien espace enherbé de la piscine.

Christiane CHEVALIER-GAYMARD demande si les bancs ont été peints dans les cimetières

Gilles CORTEY répond qu'une partie a déjà été faite.

Il dit que les travaux dans la rue des Avenières se passent bien

Monsieur le Maire dit que l'épicerie Vival ouvre vendredi prochain.

Jean Pierre TROLLIET dit qu'il y a eu la réception du pont de Collonge ce matin.

Monsieur le Maire dit qu'il invitera les conseillers municipaux, courant du printemps, pour inaugurer le pont de Collonge et il dit qu'ils pourront prendre un verre.

Jean Pierre TROLLIET dit qu'ils pourraient faire une garden party au pont de Collonge.

Monsieur le maire dit qu'il faudra inviter les agriculteurs.

Christiane CHEVALIER-GAYMARD dit que le terrain de pétanque à Buvin est fini et cela ne plait pas aux locaux.

Monsieur le Maire dit qu'il a été à l'inauguration vendredi dernier. Il dit que tout le monde était content. Cela fait une animation à Buvin.

✓ Prochaine séance du conseil municipal : le 29 avril.

A l'ordre du jour :

- Un débat sur le centre social Jean Bedet. Le Maire dit qu'il demandera au centre d'être présent à cette séance pour expliquer sa situation. Il faudra discuter de l'urgence. Aucune décision ne sera prise au cours du conseil municipal mais ce sera l'occasion de débattre sur l'avenir. Le but c'est que tout le monde comprenne bien le rôle des uns et des autres.

- Approbation de la révision simplifiée des PLU. Monsieur le Maire demande au conseillers municipaux de porter leurs remarques sur les volets roulants.

Maria FAVIER rappelle l'accueil des nouveaux arrivants le 13 avril à 10h30 aux Avenières,

Le petit déjeuner des acteurs économiques le 16 avril à 7h30 et la rencontre citoyenne à Curtille à 20h00 le même jour.

Elle rappelle aussi qu'il faut s'inscrire sur le site du SICTOM pour la déchèterie. Elle précise que seulement 800 personnes sur 3 000 se sont inscrites à ce jour.

Elle dit que des composteurs ont été mis en place dans les écoles. La colline aux oiseaux en aura un aussi. Il y a une réflexion pour en mettre un au camping des Avenières.

Le 4 mai : Foire de la bonne humeur

Le 26 avril : Formation pour la remise à niveau du permis de conduire.

✓ Elections européennes le 26 mai 2019

Il est demandé aux conseillers de s'inscrire sur le planning de la journée du 26 mai.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h43

**Liste des annexes :**

- Annexe n°1 : présentation du projet de remise en navigabilité,
- Annexe n°2 : Budget annexe – Boulodrome,
- Annexe n°3 : Budget annexe – Camping,
- Annexe n°4 : Budget général – Les Avenières Veyrins-Thuellin,
- Annexe n°5 : Règlement intérieur du camping

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,  
le 18 avril 2019

Le Maire,  
Daniel MICHOU